

## Conseil municipal du 1er avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1er avril, à 18h, à la Mairie d'Albas sous la présidence de Jean Pierre Alaux, maire.

Présents : Jacqueline Wegner, Marie-France Quebriac, Yolande Reilhé, Alicia Mathis, Jolanda Van de Laar et Monette Destampes

Jean Pierre Alaux, Marc Decoudin, Christophe Delarge, Daniel Roudière, Louis-Jean Hallé, Denis Bouchud, Adrien Garrit et Didier Guyot

Monette Destampes est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, Jean Pierre Alaux demande d'ajouter à l'ordre du jour : le vote des devis du dossier « Aire camping-park » et également du dossier « Sécurité dans le village ».

Demande acceptée à l'unanimité.

- Lecture par le maire de la lettre de démission du Conseil Municipal pour « raison de santé » d'Elodie Cambriels.

Le conseil prend acte de cette décision.

La séance est désormais ouverte. Mr le Maire propose d'approuver le PV du conseil municipal du 18 février 2022 adressé préalablement aux membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

- Demande de non-valeur 2020 et 2021 :

Il s'agit de créances admises en non-valeur d'un montant de 11 € représentant la quote-part non réglée par les familles pour la cantine.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les créances admises en non-valeur.

Avant d'évoquer le budget 2022, au regard du contexte international, M. le Maire propose de faire un don en faveur de l'Ukraine à hauteur de 1 000 €. La décision fait l'unanimité et ce don sera versé à la Croix Rouge selon les modalités en la matière (virement).

### Budget 2022

- **Section fonctionnement**

Monette Destampes donne le détail des différents chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Au total, la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 383 493.33 €

Recettes de la section de fonctionnement : 495 007.51 €

Dépenses de la section fonctionnement : 878 500.84 €

- **Section investissement**

Dépenses de la section investissement : 434 394.07 €

Restes à réaliser 73 478.10 €

Dépenses d'investissement cumulées : 507 872.17 €

Recettes de la section investissement : 495 432.17 €

Restes à réaliser : 12 440.00 €

Total de la section investissement : 507 872.17 €

Ce budget ne prévoit aucune augmentation des taxes communales.

Le budget communal 2022 est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Taux des taxes communales**

M le Maire invite le Conseil Municipal à voter les deux taxes communales en les maintenant au même niveau qu'en 2021

Taxe foncière sur le bâti : 46.33%

Taxe foncière sur le non bâti : 135.53%

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **Subventions aux associations**

Le Maire, détenteur des demandes de subvention (accompagnées des bilans et objectifs des associations) présente au Conseil les propositions d'attribution pour 2022. et procède au vote, association par association :

		Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision
Comité des Fêtes	4000 €	14	14			accordé
Musique à Albas	1000 €	13*	13			accordé

Pêche albassienne	1000 €	14	14		accordé
Pétanque	800 €	14	14		accordé
Que le Roc Vive	800 €	14	12	2	accordé
Caminar	500 €	14	14		accordé
Gym albassienne	400 €	14	14		accordé
Cercle de l'Amitié	200 €	14	14		accordé
Albas Patrimoine	500 €	13*	13		accordé
Pompiers de Luzech	100 €	14	14		accordé
Pompiers de Castelfranc	100 €	14	14		accordé
Le Bilboquet ludothèque	100 €	14	14		accordé
Croix Rouge	80 €	14	14		accordé
Don du Sang	80 €	14	14		accordé
ABC Parent d'élèves	50 €	14	14		accordé
ALAMVLV	50 €	14	14		accordé
Rased de Puy-L'Evêque	100 €	14	14		accordé
Albas de Laine	100 €	14	14		accordé
Société de chasse	100 €	14	14		accordé
Bleuets de France	80 €	14	14		accordé

\* Mme Jacqueline Wegner, présidente de Musique à Albas, ne prend pas part au vote.

\* M. Marc Decoudin, président Albas Patrimoine, ne prend pas part au vote.

A l'issue de ces votes, le Conseil Municipal valide la liste B1-7 annexée au budget 2022.

### • Budget locations commerciales

Présentation du projet du budget 2022 du service « locations commerciales »

#### Fonctionnement

Recettes de la section fonctionnement : 2 840.28 €

Résultat d'exploitation reporté : 15 382.64 €

Dépenses de la section d'exploitation : 18 222.92 €

## **Investissement**

Recettes de la section investissement : 199.00 €

Solde d'exécution reporté : 21 709.43 €

Dépenses d'investissement : 21 908.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2022 du service « Locations commerciales » à l'unanimité.

## **Achat de la chaudière école – appartements**

Il s'agit du remplacement de la chaudière à fuel particulièrement vétuste et énergivore au profit d'un nouvel équipement à granules.

Cette nouvelle chaudière à granules doit nous permettre de chauffer l'école, la cantine et les deux nouveaux appartements en projet.

Marc Decoudin, premier adjoint, nous présente deux devis pour l'achat de la chaudière.

Mr le Maire demande à Didier Guyot, plombier chauffagiste, de sortir de la réunion, il ne prend part au vote.

Un devis de M. Guyot Didier : chaudière à granulés avec ballon tampon

Montant : 59 302 € TTC

Un devis de l'entreprise M.V. Chauffage plomberie à Flaujac-Poujols : chaudière à granulés

Montant : 59 280 € TTC

Après plusieurs explications techniques fournies par Marc Decoudin sur les différents devis, le Conseil Municipal vote en faveur du devis présenté par M. Guyot.

## **L'aire de Camping-Park**

Les travaux sur l'aire se composent de trois volets : Electricité ; Maçonnerie et Voirie.

Didier Guyot et Denis Bouchud sortent de la réunion, ils ne participeront pas aux votes.

- Présentation par Marc Decoudin des 2 devis sur les travaux électriques : pose de bornes et installation d'une barrière

Un devis de Didier Guyot avec éclairage de nuit d'un montant de 24 748 € TTC

Un devis de Sylvain Kieffer sans éclairage de nuit d'un montant de 28 700 € TTC

Nous devons respecter un cahier des charges « très pointilleux exigé par l'opérateur Camping Car Park » précise le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Après délibérations, le Conseil vote pour le devis de Didier Guyot.

- Travaux de maçonnerie. Après avoir détaillé les travaux, Marc Decoudin propose deux devis : un devis de l'entreprise Bouchud d'un montant de 14 593.80 € TTC

Et un devis de l'entreprise Samson Ludovic d'Anglars-Juillac d'un montant de 15 924.00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour le devis de Bouchud Denis.

- Travaux de voirie. La voirie actuelle est très dégradée, nous devons prévoir une rénovation totale. Marc Decoudin nous donne lecture de deux devis :

Un devis de la C.C.V.L.V. d'un montant maximal de 5 875 € TTC

Un devis de l'entreprise Marcouly d'un montant de 5 700 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur du devis de la Communauté des Communes (CCVLV).

## **Sécurité routière dans le village.**

Il devient urgent de sécuriser le cœur du village sur ses 3 axes avec une limitation de vitesse à 30 km/h, décision prise lors d'un précédent Conseil.

Travaux sur la route de Sauzet et sur la départementale D8 (Route de la Bleynie et Route de la Rivière Haute)

Il est prévu des ralentisseurs et des rétrécissements de voirie, pose de potelets devant les maisons pour sécuriser le devant des habitations et pose de miroirs dits de « sorcière ».

Marc Decoudin détaille deux devis. Un devis de Marcouly d'un montant de 47 234.00 €

et un devis d'Eiffage, plus exhaustif sur les travaux, d'un montant 47 264.00€

Après délibérations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis d'Eiffage.

## Questions diverses

Le nouveau propriétaire du restaurant de l'Esplanade a obtenu la licence 4 et donne la gérance à un couple qui a tenu, l'an dernier, la guinguette à Castelfranc. Il se propose de rebaptiser l'établissement : « La Guinguette d'Albas ».

L'ouverture est prévue courant mai 2022.

Le gérant demande à la mairie la possibilité d'installer une terrasse en bois démontable au bord du Lot sur 138 m<sup>2</sup>.

Une convention sera signée entre la mairie et le gérant concernant le bon fonctionnement de l'établissement (heures de fermeture, les dates à prévoir et à annoncer préalablement à la mairie pour les concerts, ainsi que l'arrêt des spectacles à observer pour éviter toutes nuisances sonores).

Le Conseil est très favorable à l'ouverture du restaurant, mais il se doit de préserver une certaine sérénité et harmonie dans le village.

Le Conseil Municipal décide du montant pour la redevance pour l'occupation du domaine public 2 € le m<sup>2</sup>. Elle s'appliquera désormais de la même manière pour « Le Limau » et « La Rose et le Réséda ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'accord pour l'installation de la terrasse.

### - Nomination de Route de l'Ancien Moulin

Lors de la procédure d'adressage, nous avons omis de désigner la route qui conduit vers l'usine hydroélectrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à sa nouvelle désignation : Route de l'Ancien Moulin.

### - La fontaine de l'Arc Voûté

L'association « Albas Patrimoine » souhaite installer une fontaine murale place de L'Arc Vouté. Le maire Jean-Pierre Alaux présente ce projet conçu par Daniel Roudière. Il est accueilli très favorablement par l'ensemble du Conseil. C'est l'association qui assurera le financement de cette fontaine en pierre dont l'esquisse a été présentée. Resteront à la charge de la collectivité son montage et l'électrification.

Enfin, M. le Maire fait part au Conseil du vœu de M. Sylvain Kieffer (plombier à Cénac) de démonter gratuitement la cabane délabrée qui se trouve à l'entrée de l'ancien camping. En contrepartie, l'intéressé fera un don à la coopérative de l'école d'Albas.

Dans la perspective des élections présidentielles des 10 et 24 avril, M. le Maire établit de concert avec l'ensemble du Conseil le tableau de permanence de la tenue du bureau de vote de la Place de la Dîme.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20 h 30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 29 avril à 20 h 30**